



# La Sphère Académie de Billard Américain de Genève

## REGLEMENT DE LA SPHERE ACADEMIE DE BILLARD AMERICAIN

### 1. Comportement

#### 1.1

Le comportement général de l'élève devra être comme dans toute autre école. Il devra être discipliné, attentif et ponctuel. Si le comportement de l'élève s'avère devenir inacceptable, il changera de professeur et si il récidive, il sera renvoyé de l'école.

#### 1.2

En cas d'absence, l'élève devra avertir au moins vingt quatre heures à l'avance. En cas de maladie, un certificat médical sera demandé.

#### 1.3

Lors de son inscription, l'élève sera automatiquement placé dans la catégorie "B" (débutant), même si il n'est pas débutant, afin que son professeur puisse évaluer son niveau.

#### 1.4

Le premier paiement se fera lors de l'inscription (paiement par mois ou par année). Les paiements par mois devront être fait, pour chaque mois, avant le 25 du mois. Les paiements par année devront être fait au début de leur contrat. En cas de retard de paiement non justifié par écrit recommandé dans les cinq jours ouvrables qui suivent la date d'échéance, les cours s'arrêteront automatiquement.

#### 1.5

Les voitures, vélos, cyclomoteurs et motos ne devront pas être parkés devant les locaux mais par contre dans des endroits adéquats comme le parking Cornavin ou les Cygnes. Pour que l'on puisse continuer à garder de bonnes relations avec le voisinage, l'élève devra respecter un maximum de silence dans un rayon de cent mètres à l'extérieur des locaux.

#### 1.6

Des toilettes sont mis à disposition pour autant que l'élève en respecte la propreté. Des boissons fraîches sont à la charge des élèves.

#### 1.7

Si l'élève désire arrêter les cours, il devra faire sa demande par écrit recommandé, pendant la période d'essai, au delà de cette période, l'élève sera obligé de suivre les cours pour une durée d'un an à compter de la date d'inscription.



# La Sphère Académie de Billiard Américain de Genève

## 2. Matériel

### 2.1

Tout le matériel qui sera mis à disposition de l'élève sera entièrement sous sa responsabilité. En cas de casse ou de détérioration volontaire ou involontaire du matériel ou des locaux, les dégâts lui seront facturés.

### 2.2

Des queues de billard sont mises à disposition de l'élève pour le premier trimestre s'il n'en n'a pas. Par la suite, il devra s'en procurer dans les magasins spécialisés. Les queues de billard mises à disposition ne doivent en aucun cas sortir de l'enceinte de l'école.

### 2.3

L'élève devra avoir une assurance responsabilité civile. S'il n'en n'a pas, l'école pourra lui en proposer une (Assurance La mobilière).

### 2.4

Si l'élève ne respecte pas un des points du présent règlement, il sera renvoyé de l'école sans remboursement.

Je, soussigné \_\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissances de ce règlement et m'engage à en respecter les différents points, la feuille de présentation, fait partie intégrante de ce règlement.

Lieu: \_\_\_\_\_ . Date: \_\_\_\_\_ . Signature: \_\_\_\_\_ .  
(Pour les mineurs, signature du représentant légal)